

 4.W.3		TRAITEMENT DE LA FRICHE AU 20 RUE DE LA GARE	
Axe de rattachement		Axe 2 – Favoriser un développement économique, artisanal et commercial de façon équilibrée Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	
Statut/	Date de	En projet	
signature			
Description générale		Afin de l'intégrer dans le projet urbain de requalification du pôle Gazemetz/Gare, la ville de Wimille souhaite requalifier la parcelle du n°20 rue de la gare. Cette friche de 147 m² est en effet situé en bordure immédiate de la place Vanhoutte devant la gare et nécessite un traitement approprié pour répondre aux objectifs de requalification urbaine et de transformation de l'espace public assigné par la ville.	
Objectifs		• Traiter la parcelle pour favoriser le développement d'une activité de commerce ou de service en proximité de la gare. • Améliorer le paysage urbain.	
Intervenants		Maître d'ouvrage : Ville de Wimille Ville de Wimille, EPF, propriétaire privé	
Budget global		Pas d'estimation réalisée	
Modalités potentielles de financement		• Ville • EPF • Opérateur privé	
Indicateurs d'avancement		• Prise de contact avec le propriétaire •	
Indicateurs de résultat		• Traitement de la friche : transformation de son usage.	

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
		Prise de contact avec le propriétaire et l'EPF.	2022			
		Réalisation d'une fiche de lot pour déterminer un projet adéquat avec le projet urbain de la ville.	2022	2023		